

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 16-359-1926 nommant une commission,

n° 16-359-1926

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
5 octobre 1926

Numéro JO  
n° 359 du 31/10/1926

Date du numéro  
31 octobre 1926

### VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu la nécessité de fixer par écrit la coutume indigène Issa et Dankali,

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Une commission, composée de MM. : Ollier, chef du service judiciaire p. i., président; Belvind, commis principal des secrétariats généraux, secrétaire; Saïd Ali, interprète du gouverneur; Ali Mohamed, Issa, chef du quartier n°4; Cheroua Gouled, notable Issa; Hat Afkada, notable Dankali: Mohamed Deleita, notable Dankali. se réunira au Palais de justice, à la convocation de son Président aux fins de recueillir et fixer par écrit les coutumes indigènes Issa et Dankali, en matière de justice indigène. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

TELLIER